

MOTION RÉGIONALE

Congrès régional de Bretagne, du 28 mars 2017 - Pontivy

Problématique(s) Politique scolaire et laïcité -

Mandat régional :

Dans une région qui couvre à peu près tous les domaines de formation, de la production au secteur des services, le risque est bel et bien que l'Enseignement Agricole Breton, et tout particulièrement l'Enseignement Agricole Public, ne puisse pas se développer autant par rapport à l'offre de formation que par rapport au niveau de formation et à son élévation.

Par ailleurs, face à la prédominance du privé temps plein ou des MFR, suite aux décisions des DRAAF successifs qui, avant l'actuel gouvernement, ont décidé soit la fermeture de filières et de niveaux de formation, au prétexte qu'ils ne relevaient pas du cœur de métier (niveau VI avec les 4^e et 3^e, menaces sur les filières S. EAT), soit l'octroi au privé temps plein ou MFR de formations comme l'agro-équipement ou les services, ou de niveaux de formation (le réseau public scolarise de manière tout à fait marginale dans les niveaux VI et V ainsi que dans le niveau IV), le congrès régional du SNETAP-FSU exige :

- Le rééquilibrage entre les réseaux publics et privés, non pas tant seulement des sites de formation, inscrits sur un territoire, mais des niveaux et des voies de formation afin que les familles des élèves puissent véritablement avoir le choix de l'établissement scolaire
- Un véritable volontarisme de la DRAAF et des Autorités Académiques qui, à l'occasion de la réécriture du Projet Régional de l'Enseignement Agricole, envisage une charte de bonnes conduites entre les différents réseaux de l'Enseignement Agricole, sans pour autant éclairer les mesures opérationnelles mettant en œuvre cette non concurrence
- Une politique volontariste afin de consolider les effectifs des classes de seconde générale et technologique, vivier de nos filières technologiques et générales, non seulement par les options que peuvent offrir les établissements de l'Enseignement Agricole mais aussi et surtout en ouvrant d'autres enseignements d'exploration en classe de seconde et en ne se limitant pas au seul « Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable », ce qui serait en faire un véritable enseignement de détermination et d'orientation des élèves, ce que, par définition, il n'est pas

Enfin, toujours dans le cadre de la réécriture du Projet Régional de l'Enseignement Agricole, le congrès régional déplore les conditions qui ne permettent pas vraiment aux équipes de faire preuve d'audace autant que de raison pour faire valoir de nouvelles formations, ainsi que le manque des moyens (matériels, financiers) nécessaires à la mise en œuvre des actions suggérées par le PREA.